



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But- Une Foi

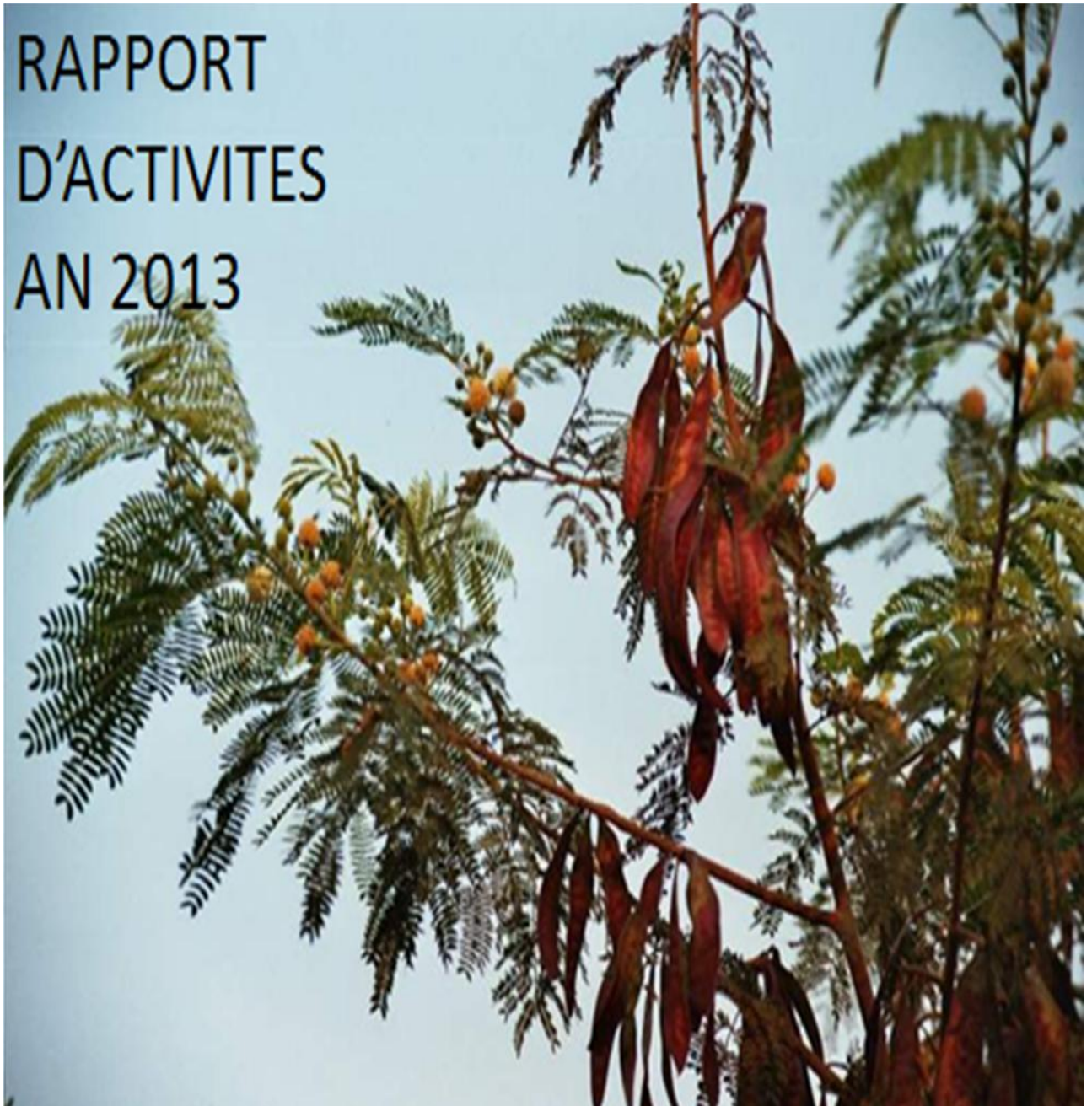
MINISTERE DE LA SANTE
ET DE L'ACTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA MALADIE

DIVISION DE LA MEDECINE TRADITIONNELLE

RAPPORT D'ACTIVITES AN 2013



janvier 2014

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- I. INTRODUCTION**
- II. ACTIONS INSTITUTIONNELLES**
- III. FORMATION**
- IV. PARTENARIAT**
- V. PROMOTION DE LA MT**
- VI. PERSPECTIVES**
- VII. RECOMMANDATIONS**
- VIII. CONCLUSION**

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DGS	Direction Générale de la Santé
ENDSS	Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social
JAMT	Journée Africaine de la Médecine Traditionnelle
MC	Médecine Conventionnelle
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
MT	Médecine Traditionnelle
MTA	Médicaments Traditionnels Améliorés
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
PED	Pays en Développement
PMC	Praticien de la Médecine Conventionnelle
PMT	Praticien de la Médecine Traditionnelle
UCAD	Université Cheikh Anta Diop
UGB	Université Gaston Berger

I. INTRODUCTION

L'année 2013 représente pour la DMT, une période riche en matière d'innovation institutionnelle et d'activités de restructuration du secteur de la MT au Sénégal. Plusieurs actes ont été pris en conformité avec les conventions régionales ratifiées par l'Etat dans le cadre de la promotion des connaissances médicales traditionnelles. Les mesures administratives ministérielles ont obtenu un écho favorable auprès des associations de PMT et des acteurs mobilisés pour l'harmonisation de la MC et de la MT et ce, au grand bonheur des populations dont 80 % ont recours aux dépositaires de la culture thérapeutique communautaire.

La DMT comprend le Bureau de la Règlementation et du Suivi, le Bureau du Partenariat, le Bureau gestion de la connaissance, information et communication. Elle est chargée, en relation avec les services concernés, des missions suivantes :

- organiser la gouvernance de la médecine traditionnelle,
- impulser et promouvoir la médecine traditionnelle dans la cadre de la santé communautaire,
- intégrer la médecine traditionnelle dans le dispositif de lutte préventive contre la maladie,
- développer la recherche en médecine traditionnelle,
- protéger et préserver les savoirs médicaux locaux traditionnels.

II. ACTIONS INSTITUTIONNELLES

Il convient de saluer l'esprit de la note de service 04073 MSAS/DGS en date du 08 avril 2013, par laquelle Madame le Ministre a procédé à l'élévation du Bureau de MT en une Division avec nomination d'un Chef. Une telle mesure constitue un signe encourageant qui traduit une volonté politique de conférer à la MT, sa véritable place au sein de l'institution sanitaire gouvernementale. La DMT a parallèlement connu un renforcement de son personnel à travers l'affectation d'un agent. Une ligne de crédit a été également allouée à la Division.

Au plan intra ministériel, la DMT a élaboré son Plan d'Action 2014 et s'est déployée dans le cadre d'un programme d'appui aux autres structures de la DGS (santé communautaire, Direction de la santé de la reproduction et de la survie de l'enfant, Direction des Etablissements de santé).

III. FORMATION

La DMT a entamé le processus d'implication des PMT dans la mise en œuvre des stratégies visant la prévention des maladies, la prise en charge des maladies prioritaires et le développement des pratiques de soins au niveau communautaire. A cet effet, sur requête de leurs régions médicales respectives, les localités de Tambacounda, de Kolda et de Sédhiou ont abrité des ateliers d'orientation des PMT, placés sous l'égide de la DMT avec l'appui de l'OMS. Ces rencontres ont constitué des tribunes d'échanges avec les PMT pour identifier les écueils de leur collaboration avec les PMC. Parmi les sujets abordés, figure en bonne place, l'implication des PMT et des accoucheuses traditionnelles dans la lutte contre la mortalité maternelle, les maladies prioritaires et celles dites à potentiel épidémique. Les réflexions ont aussi concerné la mise en place d'un système d'orientation-recours et son utilisation par les PMT, notamment dans le domaine des références précoces.



Dans le cadre de la coopération internationale, un stage de formation a été effectué par le Chef de Division en Chine. Plusieurs responsables de la MT d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont été ciblés par ce stage dont le thème a porté sur la gestion de la MT dans les PED.



Hôtes chinois et stagiaires délégués des PED

IV. PARTENARIAT

Depuis 2007, l’OOAS s’est dotée d’un programme de MT qui s’évertue à coordonner au plan sous régional, la collaboration entre les PMT et les PMC de même que des travaux de recherche intégrée sur les plantes médicinales. En 2013, l’OOAS a publié la Pharmacopée d’Afrique de l’Ouest, un ouvrage historique qui a enregistré la participation du Service de Pharmacognosie et Botanique de l’UCAD de Dakar, de la Division de la Pharmacopée du MSAS et d’un expert du Sénégal qui collabore avec la DMT. La DMT bénéficie grandement des expériences des bonnes pratiques recensées à travers l’espace CEDEAO et a pris part aux rencontres suivantes de l’OOAS organisées en 2013 :

- Réunion de revue annuelle des Praticiens de la Médecine Traditionnelle et des Experts Techniques, Bobo Dioulasso, Burkina Faso, 27-28 mars 2013,
- Réunion des Directeurs et Coordonnateurs de programme de Médecine Traditionnelle (MT) en vue de valider les Outils de l'OMS pour l'institutionnalisation de la MT dans les Systèmes de Santé, Conakry-Guinée, 27-28 mai 2013
- 6^e Congrès Scientifique des Praticiens de la Médecine Traditionnelle (PMT) et des Praticiens de la Médecine Conventioneerelle (PMC), Thème : Le rôle de la Médecine Traditionnelle dans la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, Ouagadougou-Burkina Faso, 2-3 décembre, 2013.



Photo de famille des délégués ministériels (PMT et PMC) et experts de l'OOAS réunis en décembre 2013 à Ouagadougou, Burkina Faso

L'UGB de Saint Louis a invité la DMT à prendre part en juin 2013, à la rencontre sur les « Savoirs Endogènes et Enjeux Sanitaires au Sénégal Quelle Dynamique ? ». Une présentation de l'expérience du MSAS dans ce domaine à été adressée aux participants par la Division. En décembre 2013, la DMT a accepté la demande de stage d'une étudiante de l'UGB inscrite en masters de géographie humaine et travaillant sur un sujet traitant du recours communautaire aux offres de soins traditionnels.

V. PROMOTION DE LA MT

La célébration de la JAMT le 31 août 2013 dans les locaux de l'ENDSS, a été une activité opportune qui a permis aux PMT, par la médiation du Professeur Issa LO, de remettre officiellement aux autorités sanitaires, le mémorandum sur la situation de la MT au Sénégal.

Au sortir de cette activité, la DMT a progressivement réuni les conditions pour impulser une dynamique consensuelle de mobilisation des PMT pour la mise sur pied de leur organisation nationale faîtière. L'avènement d'un cadre fédérateur des PMT est une étape importante dans les efforts de régulation de leurs pratiques et de leur statut juridique.



Les représentants des associations de PMT à la JAMT 2013

La DMT a reçu des PMT de la Guinée Conakry et du Mali, dans le cadre des partages d'expériences relatives à la naturopathie et aux AMM des MTA.

VI. COMMUNICATION

La DMT a accordé plusieurs interviews aux organes de presse dans l'optique de vulgariser divers aspects de son programme d'action, mais aussi de sensibiliser l'opinion sur le rôle de la MT dans la résolution des problèmes sanitaires auxquelles les populations sont confrontées.

Le Site web du MSAS a inséré des données de la DMT sous une fenêtre de la page de la DLM. Il s'agit à court terme, d'enrichir ce volet avec plusieurs rubriques qui rendent compte de l'ensemble des activités et de la documentation de la DMT.

VII. PERSPECTIVES

Au plan de la prospective, les objectifs majeurs ci-après, ont été fixés à la DMT :

- renforcer l'engagement politique pour la promotion de la médecine traditionnelle,
- mettre en place un cadre juridique pour promouvoir et valoriser la médecine traditionnelle dans le système national de santé,
- apporter un renforcement institutionnel des structures chargées de la mise en œuvre de la promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles,
- mettre en œuvre le Plan Stratégique pour la promotion de la médecine traditionnelle dans le système de santé.

A court terme, la DMT a retenu un Plan d'Action 2014 en vue de poser graduellement, les bases de travail pour aboutir à la réalisation de ces objectifs. Les axes prioritaires du Plan d'Action concernent six (06) volets, à savoir :

- L'élaboration du document de politique nationale de la MT,
- La régulation du secteur de la MT par la prise d'un Décret à défaut d'une Loi,
- La mise en place du cadre fédérateur des PMT,
- L'orientation des PMT dans la prise en charge des pathologies prioritaires,
- La lutte contre la publicité agressive et trompeuse,
- Le renforcement des moyens de la DMT (humains, financiers, logistiques)

Les mesures d'accompagnement se dessinent comme suit :

- à propos du document de politique nationale de la MT, un groupe de travail déjà fonctionnel, a été mis en place par note de service ministérielle n°014935/MSAS/DGS/DLM/DMT en date du 18 décembre 2013,
- un plaidoyer basé sur les recommandations du Mémoire de la MT, est à conduire auprès des autorités concernées,
- les associations de PMT ont tenu trois (03) rencontres préparatoires à la convocation de l'assemblée générale constitutive de leur cadre fédérateur qui pourrait voir le jour au cours du 1^e semestre 2014,
- les PMT des onze (11) régions non encore touchées, sont ciblés pour 2014 dans le cadre de leur orientation pour la prise en charge des pathologies prioritaires,
- des réunions de sensibilisation et d'information avec le MINT, le Conseil National de Régulation de l'Audio visuel, les organes et éditeurs de presse auront pour finalité de mettre un frein à la publicité tapageuse et trompeuse sur la MT,
- une requête est à adresser à la DLM/DAGE/DGS/MSAS pour l'établissement des contrats de travail au profit de personnes ressources et pour le renforcement des moyens logistiques de la DMT.

VIII. RECOMMANDATIONS

Hormis la nécessité de renforcer le dispositif humain et les moyens financiers et logistiques de la DMT, des mesures idoines sont salutaires pour traduire la volonté et l'engagement politique du MSAS en faveur de la MT, par la prise d'un Décret et ce, en prélude au vote d'une Loi de régulation des praticiens, des pratiques et des produits issus de la pharmacopée traditionnelle.

IX. CONCLUSION

L'instauration d'une DMT au sein du MSAS obéit aux résolutions des lignes directrices de l'OMS et satisfait aux recommandations de son Bureau Régional pour l'Afrique. C'est la raison pour laquelle, tous les acteurs de la MT au Sénégal ont salué ce geste institutionnel qui favorise une nouvelle démarche dans l'atteinte des objectifs fixés par l'UA en vue de l'institutionnalisation de la MT dans les systèmes nationaux de santé. Puisse le Sénégal combler son retard et se hisser au niveau régional atteint par les pays membres de l'UA, dans le cadre de la promotion de la MT et des capacités médicales locales dont dispose le continent pour répondre de manière innovante, aux besoins sanitaires des populations.